liantis

Comparaison des produits (vue d'ensemble) solutions de pension

	PLCI sociale	EIP	CPTI	Plan de prévoyance INAMI
Description du produit (très concise)	Base de la constitution d'une pension fiscale pour les indépendants Plan de pension flexible	Plan de pension destiné aux administrateurs de société rémunérés Souscrit et financé par une société	Plan de pension fiscal pour les entreprises individuelles en complément d'une PLCI sociale	Plan de pension non fiscal dans lequel l'intervention annuelle de l'INAMI est versée
Intéressant pour ? (= groupe cible)	Tout indépendant à titre principal (entreprise individuelle / administrateur d'une société) + indépendant à titre complémentaire disposant de suffisamment de revenus N-3	Administrateurs rémunérés d'une société	Entreprises individuelles	Prestataires de soins médicaux conventionnés : médecins, dentistes, kinésithérapeutes, logopèdes, infirmiers, pharmaciens À partir de 2024, également les sages-femmes Par ailleurs possible pour certains prestataires de soins salariés
Avantages (fiscaux) ?	Avantage fiscal Réduction des cotisations sociales Cotisations volontaires Pas de taxes sur la prime Taxation finale modérée Garanties solidaires complémentaires Prélèvement d'une avance Investissement sûr → branche 21	Avantage fiscal pour la société → primes déductibles à titre de frais Possibilité d'intégrer des garanties complémentaires à un tarif avantageux : IJ, exonération de prime, décès Véhicule intéressant pour le financement de l'immobilier → prélèvement d'une avance avant l'âge de la retraite Possibilité d'investir dans la branche 23	Avantage fiscal Possibilité de prélever une avance Possibilité d'investir dans la branche 23 Possibilité de garanties complémentaires à un tarif avantageux : revenu garanti, exonération de prime, décès	Constitution d'une pension complémentaire sans que le prestataire de soins doive cotiser lui-même Combinaison (fiscalement) opportune avec d'autres plans de pension
Pourquoi choisir Liantis ? (USP ?)	Optimisation annuelle automatique des cotisations Lié au statut social Expertise	Pour le client complet, nous connaissons pratiquement tous les paramètres du contrôle de la limite des 80 %. Actualisation annuelle du contrôle de la limite des 80 % Expertise	Pour le client complet, nous connaissons pratiquement tous les paramètres du contrôle de la limite des 80 %. Actualisation annuelle du contrôle de la limite des 80 % Expertise	Lié au statut social Expertise
Prime minimum et maximum	min. 111,12 € max. 4 440,43 € → toujours sur la base des revenus	Les primes dépendent du contrôle de la limite des 80 %	Les primes dépendent du contrôle de la limite des 80 %	Intervention déterminée par les autorités en fonction de la catégorie : Intervention INAMI : le statut social des professions (para) médicales

Liantis risk solutions sa
Sint-Clarastraat 48, 8000 Bruges • n° BCE 0433.343.936, RPM Gand, division Bruges
Quai de Willebroeck 37, 1000 Bruxelles • info@liantis.be • 02 212 22 25 • liantis.be